

# SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL

## MAINTIEN ET ACTUALISATION DES COMPÉTENCES

### Objectifs de la formation

Conserver l'habilitation Sauveteur Secouriste du Travail

- Acquérir la capacité d'intervention avec les bons gestes en agissant rapidement et efficacement pour secourir une victime en attendant les secours spécialisés
- Apporter des connaissances techniques et d'intervention concernant les gestes des sauveteurs secouristes du travail et bien appréhender la réalité du secourisme pour :
  - Être acteur de la prévention
  - Être capable d'apporter les premiers secours à des blessés
  - Être capable d'intervenir rapidement pour maintenir en vie une victime



### Public et prérequis

Salariés d'entreprise désirant maintenir ses compétences Sauveteur Secouriste au Travail (la formation doit être effectuée tous les 24 mois au maximum).  
Être titulaire du certificat de formation SST.

Nombre de participants maximum : 10 (effectif à ne pas dépasser pour validation par la CARSAT).

Nombre de participants minimum : 4 (effectif requis pour validation par la CARSAT).

Les auditeurs devront se munir de leur carte SST et prévoir une tenue confortable.

### Programme

- Acteur de la prévention : connaître les risques de son entreprise et participer à la prévention
- Protéger : rechercher les risques persistants pour mettre en œuvre une protection adaptée à la situation
- Examiner : examiner la victime avant et pour la mise en œuvre de l'action choisie en vue du résultat à obtenir
- Faire alerter : faire alerter ou alerter en fonction de l'organisation de l'entreprise et organiser l'accès des secours sur les lieux de l'accident
- Secourir : effectuer l'action (succession de gestes) appropriée à l'état de la victime

### Durée

7 heures

### Méthodes pédagogiques

- Retour sur expérience et explication d'intervention
- Utilisation du livret INRS
- Démonstration des gestes commentés
- Mise en situation des salariés d'entreprise avec de l'outillage pédagogique
- Utilisation d'un défibrillateur de formation

### Validation

- Validation soumise à une mise en situation
- Evaluation selon la grille de certification de maintien des compétences INRS
- Attestation de formation / carte SST délivrée par l'INRS

### Tarifs

Voir grille tarifaire Formation Continue.

### Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Evaluation individuelle de la capacité à suivre la formation.